

NOTE D'INFORMATION

NAVC/GRH/2018-020
Diffusion générale

Bordeaux, le 21 mars 2018

Groupement des ressources humaines
Service développement des ressources humaines
GRH/DRH/GE/SF/2018-35385
Affaire suivie par madame Marie-Anne BONNEMAISON
Postes : 8651 - 8654

Objet : Dispositions relatives à l'examen de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, avancement de grade au titre de l'année 2018.

Les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente et des Pyrénées Atlantiques, organisent pour la région Aquitaine, un examen de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, avancement de grade au titre de l'année 2018.

Les pré-inscriptions seront ouvertes à compter du **13 mars 2018** aux agents remplissant les conditions via le site du centre de gestion organisateur. Les agents intéressés doivent constituer intégralement leur dossier d'inscription et le transmettre dans les délais impartis au centre de gestion concerné. Ils doivent, en amont, solliciter auprès du SDIS-GRH l'établissement de l'imprimé « Etat des services » signé par l'autorité territoriale afin de joindre cette pièce à leur dossier. Cet imprimé sera transmis vierge au GRH au plus tard le **1^{er} avril 2018**.

Le décompte du temps se fera conformément au recueil des règles de gestion de la formation.

Chaque candidat transmettra obligatoirement au GRH-DRH, en même temps que l'imprimé « Etat des services », la demande de participation même si l'agent prend sur du temps personnel. A l'issue des épreuves, une attestation de présence devra être demandée et adressée à ce même service.

Enfin, conformément à la note NP/GFCP/N°2014-003 du 27 février 2014, les frais de transport sont gérés directement par le GFCP.

Le Directeur Départemental,

Contrôleur Général
Jean-Paul DECELLIERES

Destinataires :
- Tous chefs de pôles
- Tous chefs de groupements
- Chefs de CIS

Demande de participation

Examen rédacteur territorial principal de 1 ère cl - Avanc grade - session 2018

Nom :

Prénom :

Affectation :

A remplir par le candidat :

Conformément à la note de service 2008-001 :

<input type="checkbox"/> Je sollicite une autorisation d'inscription sur mon temps de travail
<input type="checkbox"/> <u>Option A</u> : je passe le concours d'accès au grade immédiatement supérieur à celui détenu, exerçant mon droit annuel (dans la limite de trois inscriptions au cours de ma carrière pour un même concours) ;
<input type="checkbox"/> <u>Option B</u> : je ne passe pas le concours d'accès au grade immédiatement supérieur à celui détenu, j'exerce donc mon droit pour cinq ans.
<input type="checkbox"/> Je ne sollicite pas d'autorisation sur le temps de travail mais je souhaite participer aux épreuves (congé annuel ou ARTT).

Avis et signature	
Nom/Prénom Chef de service	Nom/Prénom Chef du groupement

Je vous remercie de bien vouloir compléter le tableau ci-dessus qui devra être accompagné du dossier rempli par l'intéressé à retourner avant **le 1^{er} avril 2018** impérativement, au :

Groupement des ressources humaines du SDIS
Service développement RH - bureau gestion des emplois



ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT PROFESSIONNEL TEMPORAIRE

NAVCGR/In° 2018- 020 P.J n° 1

Identité de l'agent :

NOM :

Prénom :

Emploi :

Grade :

Résidence administrative :

Résidence familiale :

Joindre les pièces justificatives

Nature du déplacement (1)	Commune (2)		Départ		Retour		Moyen de transport (4)	Montant frais réels de transport	Véhicule personnel (5)		Autres frais (6)		Indemnités journalières	
	Date	Heure	Lieu (3)	Date	Heure	Lieu (3)			Chevaux fiscaux	Kilomètres parcourus	Objet	Montant	Nombre de nuitées	Restaurant administratif ou assimilé

Le soussigné, auteur du présent état, en certifie l'exactitude à tous égards et demande le règlement des sommes engagées, selon la réglementation en vigueur.

Fait le _____

Signature de l'intéressé _____

Vérifié et reconnu exact par le responsable hiérarchique de l'intéressé, le _____

Nom, Prénom et signature _____

Cadre réservé à l'administration / Liquidation de la dépense (GFCP)

I – Frais de transport (I)

Calcul des indemnités kilométriques dans le cadre de l'usage d'un véhicule personnel

Nombre de kilomètres parcourus depuis le 1er janvier pour les besoins du service :

Jusqu'à 2 000 km _____ x _____ = _____

De 2 001 à 10 000 km _____ x _____ = _____

Après 10 000 km _____ x _____ = _____

Montant du remboursement relatif aux frais de transport (autre que véhicule personnel)

_____ x _____ = _____

_____ x _____ = _____

_____ x _____ = _____

Total du remboursement (I)

_____ x _____ = _____

_____ x _____ = _____

_____ x _____ = _____

III – Autres frais

Nombre de repas pris _____ x _____ = _____

Dans un restaurant administratif ou assimilé _____ x _____ = _____

Hors restaurant administratif _____ x _____ = _____

Total du remboursement (II)

_____ x _____ = _____

_____ x _____ = _____

_____ x _____ = _____

Total du remboursement (III)

_____ x _____ = _____

TOTAL GENERAL (I + II + III)

_____ x _____ = _____

II – Indemnités journalières

Nombre de nuitées _____

PARIS _____ x _____ = _____

PROVINCE _____ x _____ = _____

Liquidité et arrêté le présent état de frais à la somme de (en lettres) : _____

Vu le Directeur Départemental